



BUREAU DU 14 OCTOBRE 2020				
DELIBERATION N°	B2020	10	14	02

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nombre de membres absents et excusés : 02

CONTRATS PUBLICS

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE BENNES POUR LE STOCKAGE ET LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
APPEL D'OFFRES OUVERT
AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Le quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER,

Considérant que dans le cadre de son activité, le SMEDAR dispose de bennes amovibles pour bras hydraulique destinées au stockage et au transfert des déchets ménagers et assimilés déposés par les particuliers dans les déchèteries des collectivités adhérentes ;

Considérant qu'au regard de l'utilisation intensive de ces bennes, un renouvellement du parc est nécessaire ;

Considérant alors qu'il convient d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert
- Forme du marché : Accord-cadre avec un seul opérateur économique et avec émission de bons de commandes avec montants minimum et maximum

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
50.000,00 € HT/an	200.000,00 € HT/an

- Durée du marché : 1 an ferme, reconductible 1 fois pour une nouvelle période d'un an (*montants minimum et maximum identiques pour la période de reconduction*)
- Type de prestation : Marché de fournitures
- Allotissement : Sans objet.

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu,

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de bennes pour le stockage et le transfert des déchets, dans les conditions indiquées ci-avant, à le signer et à régler toute question qui pourrait naitre de son exécution ;
- Abroge la délibération n°C20200205_12 du 05 février 2020.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-B20201014_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020

Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

